



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Termes de références Audit Financier pour le projet :
Rendre l'Entrepreneuriat Accessible à Chacun.e (REACH)

Généralités :

Entité : GROUPE SOS PULSE

Objet : Audit du Projet : Rendre l'Entrepreneuriat Accessible à Chacun.e (REACH)

Période à auditer : 01/06/2023 – 31/05/2026

Date limite de dépôts des offres : 17 mai 2024

Date estimée de démarrage : 31 Aout 2026

Lieux de l'audit : France, Sénégal, Afrique du Sud (à noter que l'audit peut s'effectuer à distance)

Table des matières

Table des matières	2
I. Avant-propos	3
II. Description du projet	3
III. Objectifs de l'audit	7
IV. Organisation de l'audit	7
IV1. Méthodologie et approche de l'audit	7
IV2. Lieu d'Intervention.....	7
V. Déroulement et Etendue de l'audit	7
V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur	8
V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier.....	8
VI. Rapports à fournir	8
V1. Note de cadrage.....	8
V2. Le rapport final.....	9
VII. Documents de référence.....	9
VIII. Proposition technique et financière	10
IX. Traitements des applications	10
IX.1 Evaluation des applications.....	10
IX.2 Budget	11
X. Envoi des offres	11
XI. Annexes	12
XI.1 Budget du Projet	12
XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement	12
XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social	17

I. Avant-propos

Créée en 2006, PULSE est une association dont la mission est de soutenir l'entrepreneuriat comme levier d'un développement inclusif et durable. PULSE s'est fondée avec une conviction : chacun.e peut devenir acteur.rice du changement, dès lors qu'il.elle en a les moyens. Aujourd'hui active dans 18 pays au travers d'une vingtaine de programmes d'accompagnement et de sensibilisation et de lieux d'incubation, PULSE anime une communauté de près de 2 000 entrepreneur.e.s et fournit un accompagnement individualisé à 150 d'entre eux.elles chaque année. PULSE est opérateur de 5 lieux d'incubation en Afrique et en Europe, dont Jógjêf et Oribi, OSC locales partenaires de ce projet.

Jógjêf est un incubateur co-géré par PULSE et l'UVS. Au Sénégal, PULSE est en effet partenaire depuis 2019 d'un projet en faveur de l'employabilité de la jeunesse en Casamance. Ce programme, porté par l'association Futur au Présent, a permis la mise en place de l'incubateur Jógjêf, dans les locaux de l'UVS. Depuis le démarrage des activités en 2021, l'incubateur a réussi à se démarquer par sa capacité à adapter son programme d'accompagnement aux besoins spécifiques de ses bénéficiaires, qui sont principalement des jeunes et des femmes, vivant en zones rurales. Jógjêf est également la seule SA vers l'entrepreneuriat à impact présente en Casamance.

Oribi est une organisation à but non lucratif sud-africaine fondée en 2018 pour soutenir un développement inclusif de l'Afrique du Sud. Depuis sa création, Oribi soutient, par le biais de programmes d'accompagnement, le développement d'entrepreneurs, d'entrepreneuses et d'entreprises sociales afin d'apporter une réponse aux taux de chômage et de pauvreté grandissants du pays. Les porteuses et porteurs de projets accompagnés sont, pour beaucoup, issus des communautés des townships et des zones rurales du pays. Dans le cadre du projet Afrique PULSE, qui a bénéficié du soutien de l'AFD, Oribi a réussi à affiner son positionnement stratégique et à être identifié non seulement comme un incubateur de référence pour l'émergence de projets à fort impact dans des secteurs porteurs tels que l'agro-alimentaire mais comme une structure inclusive, engagée sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

II. Description du projet

Le projet vise à renforcer l'accès à l'entrepreneuriat social des femmes et des jeunes résidant dans des territoires marginalisés du Sénégal et de l'Afrique du Sud. Pour ce faire, le projet souhaite d'une part permettre l'émergence d'un écosystème plus inclusif et sensibilisé aux opportunités que l'ES ouvre aux femmes et jeunes des zones marginalisées, en agissant en "cascade" sur les acteurs-clés de ces écosystèmes (SA partenaires, OSC œuvrant en faveur des femmes et/ou des jeunes, acteurs publics, privés, et issus de la société civile). Le projet entend d'autre part soutenir la création et le développement de projets à impact social ou environnemental portés par des femmes et des jeunes, en particulier issus de zones marginalisées, en agissant directement auprès d'eux par le biais d'un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques.

Le projet se déroule :

- Au Sénégal, et plus particulièrement en Casamance. Les activités du projet prendront place dans les trois régions administratives de la Casamance, à savoir Ziguinchor, Kolda et Sédhiou ;

- En Afrique du Sud, et plus particulièrement dans les zones des townships de la région du Cap Occidental et du Gauteng, et dans les villes du Cap et de Johannesburg.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Nom de l'association	GROUPE SOS Pulse (PULSE)
Site internet	https://www.pulse-group.org/

Nom du projet – Libellé court :	REACH
Nom du projet– Libellé long :	<i>Rendre l'Entrepreneuriat Accessible à Chacun.e</i>
Lieu d'intervention	Le projet se déroulera au Sénégal dans la région de la Casamance (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) et en Afrique du Sud , dans les townships et zones rurales du Cap Occidental et de la province de Gauteng, ainsi qu'au Cap (bureaux d'Oribi) et à Johannesburg.
Type de projet	Projet de terrain
Numéro de la phase si récurrence	Phase 1
Thématique(s) principale(s)	Renforcement de compétences ; Entrepreneuriat Social ; Economie Sociale et Solidaire ; Insertion socio-professionnelle ; Autonomisation des femmes et des jeunes

Principaux partenaires du projet	Oribi (Afrique du Sud), Jógjêf, Université Virtuelle du Sénégal (Sénégal), PLAY International
----------------------------------	---

Objectifs	<p>Objectif global: Renforcer l'accès à l'entrepreneuriat social des femmes et des jeunes résidant dans des territoires marginalisés du Sénégal et d'Afrique du Sud.</p> <p>Objectif spécifique 1 - Permettre l'émergence d'un écosystème plus inclusif et sensibilisé aux opportunités que l'entrepreneuriat social ouvre aux femmes et aux jeunes des zones marginalisées</p> <p>Objectif spécifique 2 - Soutenir la création et le développement de projets à impact social ou environnemental portés par des femmes et des jeunes issus de zones marginalisées.</p>
-----------	--

Présentation du projet :

Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont: REACH souhaite répondre au défi de l'intégration des femmes et des jeunes, particulièrement issus de zones marginalisées, aux marchés de l'emploi sénégalais et sud-africain en utilisant l'entrepreneuriat social (ES) comme levier.

Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre : PULSE, OSC porteuse du projet, mettra à disposition des partenaires ses expertises de gestion, de communication et de pédagogie. Jógjêf est un incubateur pour la jeunesse en Casamance cogéré par PULSE et l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS), une université publique sénégalaise présente dans 14 capitales régionales du Sénégal via son réseau d'ENO (Espaces Numériques Ouverts). Oribi est une organisation à but non lucratif sud-africaine soutenant des porteurs de projets en Afrique du Sud. L'expertise de **PLAY International** sera mobilisée sur l'adaptation des contenus pédagogiques pour les rendre accessibles aux plus jeunes et vulnérables.

Historique et genèse du projet : Le présent projet puise ses origines dans les ambitions et expertises respectives de Jógjêf et Oribi, ayant véritablement inscrit l'accessibilité à l'entrepreneuriat social de publics qui en sont éloignés dans leur ADN, que PULSE a trouvé pertinent de faire dialoguer.

Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) : Au terme de cette phase (juin 2026), le projet vise à avoir un impact positif sur le pourcentage de femmes ainsi que de jeunes (âgés entre 18 et 34 ans) engagés dans une activité entrepreneuriale au Sénégal et en Afrique du Sud.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Permettre l'émergence d'un écosystème plus inclusif et sensibilisé aux opportunités que l'entrepreneuriat social ouvre aux femmes et aux jeunes des zones marginalisées

Principaux enjeux : Agir sur les acteurs des écosystèmes entrepreneuriaux gravitant autour des questions de l'accessibilité à l'ES des femmes et des jeunes, notamment dans les zones marginalisées du Sénégal et de l'Afrique du Sud.

Résultat 1.1 : Les structures d'accompagnement (SA) partenaires sont mieux outillées dans l'affinement de leur positionnement en tant que structures d'accompagnement inclusives.

Principales activités prévues : 1. Mise à jour des diagnostics des besoins de l'écosystème ; 2. Co-création de contenus pédagogiques et de méthodes d'accompagnement innovants sensibles aux enjeux de genre et des jeunes ; 3. Organisation de visites d'études et de sessions d'échange de bonnes pratiques

Principaux indicateurs de suivi des activités et cibles visées : 2 rapports de diagnostic mis à jour ou créés - cibles : le personnel des SA partenaires ; Au moins 6 outils d'accompagnement créés ou mis à jour - cibles : le personnel des SA partenaires ; visites d'études entre le Sénégal et l'Afrique du Sud - cibles : le personnel des SA partenaires ; 6 réunions de capitalisation croisées - cibles : le personnel des SA partenaires

Principal indicateur de résultat attendu : 6 adaptations méthodologiques vers plus d'inclusivité dans l'accompagnement des SA

Résultat 1.2 : Les SA partenaires essaient leur méthodologie de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat social vers de nouveaux partenaires et territoires.

Principales activités prévues : 1. Identification et cartographie des OSC intermédiaires ; 2. Conception de parcours de formation à l'ES à leur destination ; 3. Formation de 50 OSC à la sensibilisation de leurs bénéficiaires à l'ES ; 4. Ouverture d'antennes en Casamance par Jógjĕf et déploiement de nouvelles actions par Oribe hors de la ville du Cap.

Principaux indicateurs de suivi des activités et cibles visées : 2 cartographies créées - cibles : le personnel des SA ; 2 parcours de formation conçus - cibles : 40 OSC intermédiaires ; 2 nouvelles antennes créées par Jógjĕf en Casamance ; 6 programmes déployés par Oribe hors de la ville du Cap.

Principal indicateur de résultat attendu : 1400 femmes et jeunes sont sensibilisés à l'ES par les OSC intermédiaires formées.

Résultat 1.3 : La reconnaissance de l'ES (notamment par les pouvoirs publics) en tant qu'opportunité d'intégration sociale et économique des femmes et des jeunes de zones marginalisées est renforcée.

Principales activités prévues : 1. Mise en place, en lien avec des partenaires universitaires, d'une stratégie robuste et inclusive de mesure de l'impact et de valorisation du projet ; 2. Définition et activation d'une stratégie de promotion d'un ES inclusif ; 3. Publication et diffusion de contenus sur l'ES inclusif et sur les résultats du projet REACH

Principaux indicateurs de suivi des activités et cibles visées : 2 systèmes de mesure d'impact créés ou améliorés, et déployés - cibles : le personnel des SA partenaires ; participations à des événements et groupes de travail pour promouvoir un ES inclusif - cibles : acteurs de l'écosystème de l'ES ; 10 rapports et contenus produits et diffusés - cibles : acteurs de l'écosystème de l'ES et grand public ; 60 partenaires relayant les rapports et contenus produits - cibles : acteurs de l'écosystème de l'ES.

Principal indicateur de résultat attendu : 200 acteurs de l'écosystème (dont 20 d'acteurs publics) sont touchés par les actions des SA partenaires de valorisation et de communication en faveur d'un ES inclusif.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Soutenir la création et le développement de projets à impact social ou environnemental portés par des femmes et des jeunes issus de zones marginalisées.

Principaux enjeux : Agir directement auprès des publics ciblés (femmes, jeunes, et/ou personnes issues de zones marginalisées), en capitalisant sur l'expérience et l'adaptation de la méthodologie de *sourcing* et d'accompagnement des SA partenaires.

Résultat 2.1 : Des femmes et des jeunes développent leur esprit entrepreneurial et sont encouragés dans l'émergence de leur projet à impact

Principales activités prévues : 1. Sessions de sensibilisation à l'ES par Jógjĕf et Oribe ; 2. Déploiement de programmes d'idéation à destination du public cible

Principaux indicateurs de suivi des activités et cibles visées : 700 jeunes de zones marginalisées sensibilisés à l'ES par les SA partenaires - cibles : jeunes des zones marginalisées (dont 80% de femmes) ; 408 personnes bénéficient des programmes d'idéation - cibles : aspirant entrepreneurs.

Principal indicateur de résultat attendu : 900 personnes améliorent leurs compétences entrepreneuriales d'ici la fin du projet.

Résultat 2.2 : Des femmes et des jeunes bénéficient d'un accès renforcé aux dispositifs d'incubation et de financement de leurs projets entrepreneuriaux à impact

Principales activités prévues : 1. Déploiement de programmes d'incubation inclusifs, et pour certains thématiques, prenant en compte les enjeux de genre et des jeunes ; 2. Déploiement de programmes d'octroi de bourses, subventions et d'accompagnement au financement

Principaux indicateurs de suivi des activités et cibles visées : 100 porteurs de projets accompagnés par ces programmes - cibles : entrepreneurs ; 45 porteurs de projets accompagnés vers le financement de leur entreprise - cibles : entrepreneurs

Principal indicateur de résultat attendu : 60 nouvelles entreprises sociales nouvelles créées après leur passage par les programmes d'accompagnement des SA partenaires

Résultat 2.3 : Les femmes et jeunes entrepreneurs incubés disposent d'un réseau soutien leur ouvrant des opportunités et de perspectives de long terme pour leur projet d'ES, pendant et post-accompagnement.

Principales activités prévues : 1. Mise en place d'un dispositif de suivi individuel post-accompagnement ; 2. Structuration d'un système de mentorat et d'engagement bénévole des alumni ; 3. Organisation d'événements au bénéfice des alumni favorisant la création d'opportunité de financement et de développement

Principaux indicateurs de suivi des activités et cibles visées : 100% des entrepreneurs incubés bénéficient du dispositif de suivi post-accompagnement - cibles : les entrepreneurs incubés ; 100 alumni sont impliqués dans les activités des SA partenaires – cibles : alumni des SA ; 40 partenaires (incubateurs externes, financeurs...) et/ou mentors sont engagés dans les événements organisés par les SA – cibles : alumni des SA.

Principal indicateur de résultat attendu : Le taux de survie des entreprises créées un an après la clôture des programmes d'incubation et/ou de financement s'élève à 70%.

Groupes cibles	<p><u>Nombre de bénéficiaires direct.es :</u></p> <p>2 structures d'accompagnement (Jógjêf et Oribi) enforcées</p> <p>50 OSC travaillant avec les femmes et/ou les jeunes</p> <p>40 acteurs de l'écosystème (acteurs publics, privés, issus de la société civile) renforcent leur réseau et connaissance de l'ES inclusif grâce à la participation aux événements et aux ateliers</p> <p>700 jeunes (18-34 ans) aspirants entrepreneurs (dont 80% de femmes) résidant dans des zones marginalisées sensibilisés à l'ES</p> <p>408 entrepreneurs (dont 80% de femmes, 90% de jeunes et 5% issus de zones marginalisées) accompagnés en idéation. <i>NB. La majorité d'entre eux aura également bénéficié des actions de sensibilisation.</i></p> <p>100 entrepreneurs sociaux incubés (dont 60% de femmes, 5% de jeunes, et 70% issus de zones marginalisées) et accompagnés post-incubation. Parmi eux, 35 entrepreneurs sociaux financés.</p> <p><u>Nombre de bénéficiaires indirect.es :</u></p> <p>1400 jeunes et femmes sensibilisés à l'ES par les OSC intermédiaires</p> <p>200+ acteurs de l'écosystème touchés par les actions de communication et de promotion de l'ES inclusif</p> <p>300+ personnes issues des communautés rurales ou péri-urbaines d'Afrique du Sud et les casamançais bénéficient des opportunités économiques indirectes créées par les nouvelles entreprises (au moins 5 opportunités par entreprise créée)</p>
-----------------------	--

Durée totale du projet	3 ans	
Coût total du projet	1 638 174 €	100 %
Participation de l'AFD sollicitée	800 000 €	49 %

III. Objectifs de l'audit

Le projet mis en œuvre par PULSE, financé à hauteur de 49% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par PULSE pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en Annexe XI.2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD.

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Même si les lieux d'intervention des activités se situent en France (au siège de PULSE, situé 15 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris) et dans le(s) pays suivants : Sénégal et Afrique du Sud, il est proposé que l'audit se tienne majoritairement à distance en raison de la capacité de l'ensemble des partenaires à fournir les documents de manière électronique.

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps :

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par PULSE du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à PULSE en début de projet.

Selon la méthodologie proposée par l'auditeur, un pré-diagnostic peut avoir lieu afin d'évaluer les procédures mises en place en début de projet et d'émettre des recommandations à PULSE et ses partenaires.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés ;
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier ;
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement ;
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de PULSE ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe XI.2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

V1. Note de cadrage

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

V2. Le rapport final

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (31/05/2026) soit avant le **29 novembre 2026**, un audit préliminaire pourrait avoir lieu avant cette date.

Par ailleurs, un pré-audit ou audit intermédiaire pourrait être réalisé en début d'année 2025 à mi-parcours du projet.

Le rapport d'audit final devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf Annexe XI.2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

Objet	Période
Publication des Termes de référence	03 mai 2024
Date de fin d'application	17 mai 2024
Date de sélection (date limite maximum)	24 mai 2024
Signature du contrat (date limite maximum)	31 mai 2024
Réunion de cadrage, proposition de calendrier prévisionnel d'audit et rédaction de la note de cadrage par l'auditeur	Juin - Juillet 2024
Pré-audit (si confirmé)	Début 2025
Confirmation du calendrier prévisionnel d'audit	Mai – Aout 2026
Réunion préparatoire de Pulse avec l'auditeur et envoi de la liste des documents et informations souhaités (V2)	Dans les 7 jours suivant la remise du rapport financier (est. Aout-septembre) 2026
Démarrage de l'audit sur la base du compte rendu technique et financier du projet fourni au cabinet provisoire	Septembre 2026
Production du rapport d'audit provisoire	4 novembre 2026 au plus tard
Remise du rapport final de l'audit	29 novembre 2026 au plus tard

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre PULSE et l'AFD
- Les avis de non-objection et éventuels avenants à la convention réalisés au cours du projet
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Conventions entre PULSE et chaque partenaire du projet

- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet (qui sera finalisé au plus tard le 30/08/2026)
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à PULSE :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC ;
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables ;
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français ;
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants ;
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	35%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%

<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Connaissance de la région et/ou des langues locales</i>	5%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	5%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet REACH et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de **16 000 euros** toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « AUDIT REACH », impérativement aux adresses suivantes : Joumana AL MASRI joumana.al-masri@pulse-group.org, et Fanny GONCALVES fanny.goncalves@pulse-group.org, avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le **17/05/2024**

XI. Annexes

XI.1 Budget du Projet

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	(automatique) Total dépenses réalisées Tranche 1 + révisées Tranche 2 (en €)	(automatique) Total dépenses réalisées (tranche 1 + tranche 2) (en €)	(automatique) Variation total révisé/ total prévisionnel (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
1- Immobilier, équipements technique et mobilier				
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.				
Location de bureaux Orbi	25 200	0	0	-100%
Location de bureau Jogjef	5 400	0	0	-100%
- Dont équipements techniques et véhicules				
Ordinateurs & licences	18 750	0	0	-100%
Logiciels	23 820	0	0	-100%
- Dont logiciel filtrage		0	0	-
		0	0	-
- Dont mobilier				
Aménagement des bureaux	7 062	0	0	-100%
		0	0	-
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	80 232	0	0	-100%
2- Frais de services, achats et locations				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements		0	0	-
		0	0	-
- Dont fournitures et consommables				
Fournitures de bureaux & consommables	9 000	0	0	-100%
Frais d'impression	6 000	0	0	-100%
		0	0	-
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
Location de salle pour événements	9 350	0	0	-100%
		0	0	-
		0	0	-
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
		0	0	-
		0	0	-
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
Site internet et maintenance	15 000	0	0	-100%
Frais de communication & internet	7 180	0	0	-100%
Services financiers	900	0	0	-100%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	47 430	0	0	-100%
3- Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardienage, entretien, maintenance...)				
Restauration pour événements	7 650	0	0	-100%
Prestations externes & frais de publicité et communication externe	34 520	0	0	-100%
		0	0	-
		0	0	-
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honoraires, sous-traitance, études techniques...)				
Experts externes & consultants	78 480	0	0	-100%
Etude en mesure d'impact	10 500	0	0	-100%
Cabinets de comptabilité	7 020	0	0	-100%
Etude de diagnostic des besoins	3 000	0	0	-100%
- Dont évaluation externe				
Evaluation finale	25 000	0	0	-100%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
Audit externe	16 000	0	0	-100%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	182 170	0	0	-100%

XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT

L'auditeur-trice retenu-e au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur-trice (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
SC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1.Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
-Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? -A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur-trice ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		

Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - les coûts indirects sont plafonnés à 14% des coûts directs du projet (% à vérifier en fonction de l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet)		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		

Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <p>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</p> <p>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</p> <p>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</p>		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employé-es de l'OSC ou autrement justifiées au titre des actions prévues dans la convention?</p> <p>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de</p>		

<p>paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? - les ressources humaines siège imputées dans les coûts directs du projet sont-elles bien dédiées au projet conformément aux dispositions du guide méthodologique 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 €) - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p>		

<p>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</p> <p>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention?</p>		
<p><u>Taux de change</u></p> <p>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié?</p> <p>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</p> <p>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché²;

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>³;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations

contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial⁴.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁵

En date du : jour de :